



APPEL À PROJET RÉSIDENCE DE CRÉATION EN MILIEU SCOLAIRE

Champs disciplinaires : théâtre et arts associés (*marionnette, théâtre d'objets, cirque, arts de la rue*)

Contexte :

La DAC Mayotte et le Vice-Rectorat souhaitent renouveler pour l'année scolaire 2018-2019 la mise en place d'une résidence de création en milieu scolaire dans le cadre de l'enseignement de l'« option obligatoire et facultative théâtre » du lycée Mamoudzou nord, en lien avec son territoire d'implantation. L'objectif est de permettre aux élèves, dans le cadre de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, de rencontrer une plus grande variété d'esthétiques.

L'appel à projet est ouvert aux compagnies du territoire et également à la métropole et à la zone Océan Indien.

Mayotte, 101^e département français depuis 2011, doit faire face à des enjeux majeurs en matière d'éducation : 44 % de la population a moins de 15 ans et 45 % de la population est scolarisée. Le taux d'illettrisme est de 42 % et 41 % de la population est étrangère.

En matière d'éducation artistique et culturelle, le schéma des enseignements se met en place en même temps que se professionnalisent les structures culturelles permettant leur accompagnement. En ce qui concerne les options théâtre de spécialité, les enseignants organisent depuis maintenant 5 ans un voyage d'étude à La Réunion ou à Paris à destination des classes à examen afin de permettre d'atteindre les exigences de l'épreuve du baccalauréat. Chaque année en avril, un festival de théâtre lycéen est organisé.

Par ailleurs la troupe de théâtre du Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte accueille des professionnels du spectacle tout au long de l'année.

En 2018, deux jeunes mahorais ont rejoint la classe préparatoire intégrée de l'Académie de l'Union. La DAC Mayotte et l'Académie de l'Union / École Supérieure Professionnelle de Théâtre en Limousin mettent en œuvre à partir de 2019 une plate-forme pour la formation à l'art dramatique dédiée à l'Outre-mer.

Enfin, en juillet 2019 le Théâtre du Soleil mettra en place une « école nomade » à Mayotte. Ce projet est initié par le CUFR de Mayotte.

Les établissements concernés sont les suivants :

L'établissement d'accueil est le lycée Mamoudzou nord dans le cadre de l'enseignement des options théâtre de spécialité (en 1^{ère}) et facultative (en 2^{nde} et 1^{ère}), soit trois groupes. Ce lycée organise le Baobab festival (festival de théâtre lycéen), qui aura lieu du 19 au 22 avril 2019.

La compagnie en résidence devra également intervenir **au lycée Bamana** (Mamoudzou), dans le cadre de l'option de spécialité en terminale. Il s'agira d'accompagner le professeur sur l'un des trois auteurs au programme : Georg Büchner (*Woyzeck*). Dans ce même établissement, il est aussi attendu que la compagnie intervienne auprès de la classe de seconde en enseignement d'exploration.

Enfin, des actions ponctuelles sont à prévoir dans les options facultatives de terminale des **différents lycées de l'île** : Petite-Terre, Dembéli, Sada, Kahani et Chirongui.

Le cadre de la résidence :

Le projet doit s'élaborer dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement et les acteurs culturels et institutionnels du territoire. Il se place dans le cadre de la circulaire n°2010-032 du 5-3-2010, « Charte nationale : la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes ».

La résidence permet d'inscrire un processus de création artistique au sein de l'établissement et sur le territoire, dans une relation ouverte aux échanges et aux apports mutuels entre l'artiste invité et les publics. Elle permet également de croiser les pratiques professionnelles d'artistes issus de différentes esthétiques et de favoriser leur enrichissement mutuel.

Dans le cadre de l'option obligatoire et facultative de théâtre, cette résidence devra permettre de renforcer les compétences des élèves sur les plans théorique et pratique, pour la préparation des examens, ainsi que la formation des enseignants de théâtre.

Le projet :

La résidence devra s'articuler autour de 3 axes :

1. Rencontre avec les artistes et leur univers artistique, permettant une découverte des sources d'inspiration et du parcours artistique. Cette rencontre pourra prendre la forme d'une représentation, d'une conférence, d'une performance, ou toute autre forme favorisant la découverte, l'expérimentation et le dialogue entre les parties prenantes : artistes, élèves, enseignants, associations...

2. Ateliers de pratiques artistiques dans les classes à options obligatoire et facultative et d'exploration, en lien avec les œuvres au programme pour la classe de terminale.

Ateliers de pratiques artistiques, en lien avec l'univers artistique des artistes.

3. Formation des enseignants. Cette année, la formation s'adressera aux enseignants de collège qui animent ou souhaitent animer un club théâtre dans leur établissement : comment aborder le texte de théâtre ? Comment animer l'atelier ? Comment impliquer l'ensemble du groupe ?

Les artistes seront présents sur le territoire entre janvier et avril 2019, à raison de 60 jours environ. La résidence peut être fractionnée en 2 ou 3 périodes en fonction du planning élaboré en partenariat avec l'équipe des enseignants et le Vice-Rectorat.

Critères de sélection des projets :

Un comité de sélection composé de représentants de la DAC et du Vice-Rectorat se réunira pour examiner les candidatures. Le comité examinera en priorité :

L'inscription des artistes dans une démarche artistique et professionnelle de qualité.

La volonté des artistes de développer, à partir de cette résidence, une création nourrie des réalités sociales, culturelles et linguistiques du territoire tout en l'ouvrant à l'ailleurs.

La capacité des artistes à initier des collaborations artistiques et des partenariats.

Les artistes intervenants auront une solide expérience des interventions en milieu scolaire ou de la création en lien avec des publics adolescents.

Le projet proposera une démarche de co-construction fondée sur le binôme artistes / enseignant et soumise à la validation du conseil d'administration de l'établissement.

Les artistes invités proposeront des modalités originales de prise en compte des réalités sociales, linguistique et culturelles du territoire.

Conditions matérielles, hébergement, restauration :

Les artistes-résidents doivent pouvoir intervenir auprès d'autres publics scolaires que ceux investis dans les options théâtre, pour peu que les financements complémentaires soient apportés par les partenaires institutionnels : université, collectivités, structures culturelles.

L'hébergement des artistes-résidents est exclusivement pris en charge par le Vice-Rectorat et l'établissement d'accueil, il se situe dans la mesure du possible sur le territoire de la résidence. Les artistes-résidents doivent pouvoir rester sur place durant les week-ends et les congés scolaires s'ils le souhaitent.

Les repas sont pris en charge par les établissements dans le service de restauration collective quand il existe, du lundi midi au vendredi midi inclus, hors congés scolaires. Les repas pris en dehors de l'établissement, durant les week-ends et les congés scolaires sont à la charge des artistes.

Financement de la résidence :

DAC MAYOTTE :

Frais d'approche : une somme forfaitaire plafonnée à 5 000 € sera attribuée aux artistes intervenant en fonction de leur région ou de leur pays d'implantation.

Résidence : 25 000 €.

VICE-RECTORAT :

Hébergement, déplacements et repas (per diem).

Matériel nécessaire à la résidence.

Formation des enseignants.

Coordination :

Localement, il sera nécessaire d'assurer la coordination des équipes et des plannings par l'intermédiaire de l'équipe CASEACT, en lien avec les IPR et CP en charge des enseignements artistiques.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature de la compagnie devra contenir :

- le CV artistique du ou des artistes intervenants dans lequel seront mentionnés le parcours artistique et les différentes expériences de résidences ou d'interventions en milieu scolaire ou extra-scolaire.

- une note d'intention expliquant en quoi ce projet de résidence croise les enjeux liés au projet artistique de la compagnie.

- les documents administratifs suivants : le formulaire CERFA, le RIB, le numéro de SIRET, la lettre de demande de subvention, le budget global en équilibre, les statuts de l'association, la déclaration en Préfecture, la composition du bureau ou du conseil d'administration.

Le dossier pourra contenir des reproductions, des vidéos ou tout document que les artistes jugeront utile de communiquer au comité de sélection.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Calendrier :

Le comité de sélection se réunira début novembre 2018, **la date limite de candidature est fixée au 31 octobre.**

La résidence démarrera en janvier 2019.

Le dossier de candidature est à envoyer à :

Nicolas STOJCIC : nicolas.stojcic@culture.gouv.fr - Conseiller pour le développement culturel et artistique, la politique de la ville et le cinéma (DAC Mayotte)

Anouk MARTAUD-ROBERT : cp.artsculture.mayotte@gmail.com – Conseillère pédagogique « Lettres / Théâtre » (Vice-Rectorat)

Jean-Maurice SOLDAN : jean-maurice.soldan@ac-mayotte.fr - Conseiller pédagogique « Arts culture » (Vice-Rectorat)